Syndicat National des Sapeurs-Pompiers Professionnels et des PATS des SDIS de France

Commission Administrative Paritaire Nationale
28 Novembre 2013

Déclaration liminaire

L'actualité de cette fin d'année est riche dans le domaine de nos aspirations à mieux vivre notre métier et à améliorer le dialogue social, en souffrance sur bien des thèmes qui nous sont chers.
Ainsi, qu'en est-il :

- du pacte de sécurité civile qui doit lier l'Administration centrale et nos élus des Service Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) ?
- du jury des chefs de groupement dont seulement la moitié des candidats a été convoquée?
- de l'attractivité de notre corporation pour les médecins, infirmiers qui, de plus en plus, s'orientent vers d'autres administrations ?
- des catégories A et B, des Emplois Supérieurs de Direction (ESD), de l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers (ENSOSP), de la Santé et Qualité de Vie en Service (SQVS) ?

S'agissant du PACTE DE SECURITE CIVILE, et plus particulièrement des ESD, une échéance semble avancée avant l'été 2014. Soit, mais quel sera le centre de gestion des officiers, et pas que ceux affectés à l'Etat ou mis à disposition, comment s'opérera le financement etc ? Autant d'interrogations qui méritent réponses !

Nous nous posons la question de qui, ou quoi, ou pourquoi ces dossiers majeurs pour la conduite de nos SDIS n'avancent pas. Mais, là aussi à qui profite le crime ? Alors que la mobilité de nos directeurs les plus performants devrait alimenter la haute fonction publique, que nous attendons nos premiers généraux pour la reconnaissance de nos entités alors que ce mouvement pourrait créer un appel d'air dans les équipes de commandement de nos SDIS.
Pour en finir avec les interrogations du pacte de sécurité civile, quel avenir pour la gouvernance de l'ENSOSP ? A ce sujet, à quand le retour des oraux des concours d'officiers dans notre école nationale ?

Quid également de la clause de revoyure sur la filière, du temps de travail dont le début des négociations dans certains SDIS augure mal du maintien des Potentiels Opérationnels Journaliers nécessaires, et donc, par conséquence, de la sécurité des premiers intervenants pas sûrs de recevoir des renforts en temps utiles, et de la protection des personnes et des biens.

Nous sommes conscients que les dossiers s'accumulent faute de recevoir une résolution en temps raisonnable et le fait de botter en touche ne peut que repousser les problèmes, donc les ressentiments.

Les arbitrages qui sont rendus dans le domaine du secours en montagne ne sont pas suivis d'effets par ceux qui sont pourtant les gardiens de la loi !

Les postes d'officiers de sapeurs-pompiers à la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC) ne sont pas conformes au potentiel représenté par les 240 000 sapeurs-pompiers civils de France. Peu à peu on nous écarte, on nous utilise pour créer des postes pour d'autres administrations.

Même si elle n'est ni agréable à dire, ni agréable à entendre, cette vérité dérange dans nos rangs et nous sommes solidaires pour dire que les sapeurs-pompiers ne doivent pas être pris pour des imbéciles, comme le laissait entendre un de nos prédécesseurs en 1990.

Parlons du dialogue social ; un texte de septembre 2013 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels (SPP) qui nous a échappé remet gravement en cause le dialogue social dans nos instances. Depuis des décennies des officiers représentants du personnel sont inclus dans les jurys et depuis la filière de 2001 dans les jurys des chefs de groupement et de Directeur Départemental Adjoint (DDA) dont nous sommes désormais écartés.

A ce sujet qu'en est-il de la convocation du deuxième groupe de candidats pour les oraux de chefs de groupement ?

Trouvez-vous normal que le jury de DDA ne comporte plus de représentants du personnel alors que le Ministre prône le dialogue social ? Ne marche-t-on pas à contre–courant à la sécurité civile ?

Par ailleurs, comment rendre attractive la carrière du Service de Santé et de Secours Médical (SSSM) dont nous avons du mal à stabiliser les effectifs et qu'il faudrait orienter vers la médecine préventive ?

Cela nous conduit à évoquer le reformatage des Emplois de direction et plus généralement de la catégorie A qui n'a pas fait l'objet d'une adaptation aux évolutions depuis une vingtaine d'années.

Enfin, pendant la période transitoire qui court jusqu'en 2019, il serait important de réviser les quotas des lieutenants Hors Classe afin de valoriser la fin de carrière de ces officiers qui se trouvent bloqués par la tranche trop faible de 15%.

Ceci nous conduit à parler de la Santé et de la Qualité de Vie en Service qui mériterait une meilleure prise en considération. A ce sujet, un événement récent sur un pseudo burn-out d'un officier supérieur en zone ouest nous pose questionnement.

Pour conclure, nous remercions vivement les personnels de la DGSCGC qui font le maximum, avec les moyens qui sont les leurs, pour présenter les dossiers de nos collègues à cette CAP.

Merci de votre attention.
Les représentants du SNSPP-PATS à la CAP Nationale